

Le niveau «C» pour les trois habiletés est le niveau minimal requis pour les agents du service extérieur qui ont été recrutés depuis 1987. Le niveau «B» pour les trois habiletés est exigé des autres employés permutants qui doivent être bilingues.

L'ELS peut être administré dans les cas suivants :

- la prime au bilinguisme;
- avant et après la formation linguistique;
- mise à jour des dossiers;
- retour à l'administration centrale après une affectation à l'étranger si la période de validité est expirée.

Exemption de subir les ELS

La Commission de la fonction publique peut vous exempter de l'évaluation de la seconde langue officielle, pour une période indéterminée, si vous avez acquis un haut degré de compétence dans votre seconde langue officielle.

14. Accès à la formation linguistique de base

Vous avez droit à la formation linguistique de base si vous répondez aux critères suivants :

- a) vous devez démontrer à la Commission de la fonction publique que vous avez l'aptitude voulue pour apprendre votre langue officielle seconde dans le délai maximum autorisé;
- b) vous ne devez pas, avoir déjà été formé avec succès à un niveau équivalent ou plus élevé, avoir échoué lors d'une formation antérieure, vous être retiré ou avoir été retiré de la formation sans raison valable.